



**Quimperlé  
Communauté  
Kemperle  
Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni le 30 juin 2022 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

**Nombre de conseillers :**

**En exercice :** 52

**Présents :** 38 jusqu'à 19h45 puis 37

**Votants :** 51

**Secrétaire de séance :** Danielle LE GALL

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

**ARZANO :** Jean-Luc EVENNOU  
**BANNALEC :** Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Denis BARGUIL, Martine PRIMA  
**BAYE :** Pascal BOZEC  
**CLOHARS-CARNOËT :** Jacques JULOUX, Denez DUIGOU  
**GUILLIGOMARC'H :** Alain FOLLIC  
**LE TRÉVOUX :** Daniel HANOCQ  
**LOCUNOLÉ :** Corinne COLLET  
**MELLAC :** Nolwenn LE CRANN  
**MOËLAN-SUR-MER :** Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN  
**QUERRIEN :** Stéphane CADO, Patricia ECK  
**QUIMPERLÉ :** Danièle KHA, Patrick TANGUY, Marie-Madeleine BERGOT, Gérard JAMBOU, Pascale DOUINEAU, Danièle BROCHU, Eric ALAGON (jusqu'à 19h45), Eric SAINTILAN  
**RÉDÉNÉ :** Yves BERNICOT, Lorette ROBERT-ROCHER  
**RIEC-SUR-BÉLON :** Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Vincent PENNOBER  
**SAINT-THURIEN :** Michel CHARPENTIER  
**SCAËR :** Jean-Yves LE GOFF, Robert RAOUL, Danielle LE GALL  
**TRÉMÉVÉN :** Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX), Franck CHAPOULIE (MELLAC), Christophe LESCOAT (MELLAC), Isabelle MOIGN (MOELAN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Michel FORGET (QUIMPERLE), Leslie COLLINS (REDENE), Florence PENCHE (RIEC), Hélène LE BOURHIS (SCAER), Jean-François LE MAT (SCAER), Monique CAUDAN (TREMÈVEN)

POUVOIRS :

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO) a donné pouvoir à Jean-Luc EVENNOU (ARZANO)  
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)  
 Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVOUX)  
 Franck CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)  
 Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Jean-Yves LE GOFF (SCAER)  
 Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)  
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)  
 Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)

## QUIMPERLE COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

ID : 029-242900694-20220630-2022\_151-DE

Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) à partir de 19h45  
Leslie COLLINS (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)  
Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Aude MARSILLE (RIEC)  
Hélène LE BOURHIS (SCAER) a donné pouvoir à Danielle LE GALL (SCAER)  
Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Robert RAOUL (SCAER)  
Monique CAUDAN (TREMEVEN) a donné pouvoir à Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

DCC2022-151

**VIE COURANTE**  
**14- RESSOURCES HUMAINES**

**Création d'un contrat d'apprentissage au sein du service production eau potable**

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage qui aura pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti(e) des compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier. Le maître d'apprentissage disposera pour exercer cette mission du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti(e) et aux relations avec le C.F.A. (Centre de formation des apprentis).

Enfin, ce dispositif s'accompagne d'aides financières de la part du Centre National de la Fonction Publique Territoriale avec la prise en charge des coûts de formation à hauteur de 100%, dans la limite de montants maximums arrêtés en concertation avec l'Etat et France Compétences, le reste restant à la charge de la Communauté. Par ailleurs, la Communauté pourra bénéficier d'exonérations de charges patronales et de charges sociales.

Il est proposé d'ouvrir le recours à un contrat d'apprentissage au sein du service production eau potable de la Régie Eau pour les années 2022-2024. Il concernera une qualification de niveau Bac+ 2 ou Bac+3.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- CREER un emploi d'apprenti au sein du service production eau potable
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif au contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec l'organisme de formation de l'apprenti et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- CREE un emploi d'apprenti au sein du service production eau potable
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif au contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec l'organisme de formation de l'apprenti et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC